



Commune de MINORVILLE 54385

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 38 – Création d'un emploi à temps non complet

Nombre de membres en exercice :	11
Nombre de membres présents :	10
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération :	10
Date de Convocation :	28 septembre 2026
Date d'affichage	28 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 5 octobre à 20h, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe HENNEBERT, Maire.

Etaient présents : Monsieur Philippe HENNEBERT, Madame Isabelle BRISSON, Monsieur Stéphane MOUROT, Madame Astrid MALLICK, Monsieur Stéphane SCHOU, Madame Nathalie MIGLIERINA, Monsieur Jérôme MACQUIN, Madame Sandra COLLIGNON, Monsieur Marc THIRIOT et Madame Virginie DAVID

Etait absent : Monsieur Philippe NICLOUX.

Monsieur Stéphane MOUROT a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Création d'un emploi à temps non complet

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le tableau des effectifs adopté par le Conseil Municipal par délibération n°2025-6 du 13 janvier 2025,
- Vu l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique,
- Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,
- Vu que la commune souhaite recruter un agent contractuel pour le poste de secrétaire de Mairie.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que Mme RIGHINI titulaire du grade de rédacteur sur le poste de secrétaire de Mairie a demandé une mutation sur un autre poste. Pour plus de facilité de recrutement pour la remplacer il est envisagé de procéder à une embauche d'un agent contractuel si aucun agent titulaire n'est trouvé pour ce poste, à compter du 16 novembre 2026.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs en ce sens si nécessaire.



Le Maire propose à l'assemblée :

De modifier le tableau des effectifs comme indiqué ci-dessus en ajoutant un poste de grade rédacteur territorial contractuel.

L'assemblée, après en avoir délibéré,

Vu le Code général de la fonction publique,

DECIDE à l'unanimité :

Article 1 : d'adopter la proposition du maire,

Article 2 : de valider ainsi le tableau des emplois,

Ainsi fait et délibéré : les jour, mois et an ci-dessus

Après dépôt en Sous- Préfecture mois et an ci-dessus

Acte rendu exécutoire, ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an ci-dessus ;

Et publication ou notification pour extrait conforme.

Le 05/10/2026

Le Maire
Philippe HENNEBERT





COMMUNE DE MINORVILLE

TABEAU DES EFFECTIFS

AU 16 novembre 2026

Cadres d'emplois	Titulaires	Contractuels	Au 16 novembre 2026
Adjoint technique	2		2
Rédacteur territorial	1	1	2
Total	3	1	4

Le 5 octobre 2026

Le Maire,
Philippe HENNEBERT

